

Compétences du restaurateur du patrimoine

A.1. Compétences à acquérir

Le cycle de formation de 18 mois, projeté par l'AAT pour spécialiser les diplômés des filières techniques en matière de conservation-restauration du patrimoine bâti a pour objet de produire des professionnels intermédiaires entre la maîtrise d'ouvrage et les entreprises qui interviennent actuellement sur les monuments historiques au Maroc. Cette formation est destinée à s'ouvrir à d'autres professionnels, notamment sur la base d'un tronc commun et de chantiers école.

En étroite coopération avec les architectes, archéologues et autres spécialistes impliqués sur le projet, ce professionnel doit être en mesure de réaliser à la fois des études préalables et des « gestes chirurgicaux » pour assurer la conservation matérielle des biens culturels (nettoyages, traitements biocides et consolidations notamment). Il pourra donc intervenir en amont d'un projet comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), durant le projet comme pilote, chef de chantier ou restaurateur, puis ultérieurement pour gérer la maintenance et la conservation préventive.

Ce document présente la chronologie des actions et des tâches que l'apprenant doit être en mesure de mener à bien à l'issue de chaque phase du cycle de formation. Le niveau de maîtrise de chacune d'entre elles sera la base de leur évaluation.

A.1.1. Caractérisation du bien culturel

- a. Identification
 - Localisation, fonctions successives, insertion urbaine...
 - Histoire matérielle, dossiers de restauration et/ou d'entretien, sinistres...
 - Recherche d'archives, bibliographie, plans, iconographie, actes administratifs ou juridiques...
- b. Datation, étude stylistique
 - Datation officielle d'après les archives, controverses sur la datation dans la bibliographie...
 - Description stylistique générale et développements spécifiques pour les éléments architectoniques considérés
 - Comparaisons avec des biens culturels similaires, recherche d'influences, d'incohérences ou de décalages temporels, hypothèses de remaniements...
- c. Relevés
 - Photographiques, photogrammétriques, lasergrammétriques...
 - Graphiques, dessins à main levée, annotations sur photographies...
 - Complément ou correction des plans existants, nomenclature alphanumérique des espaces et des éléments architectoniques étudiés...
- d. Caractérisation du mode constructif
 - Prélèvements et analyses des matériaux constitutifs
 - Etude des structures (bâti et second œuvre) et des éléments architectoniques, afin de déterminer les matériaux et techniques de mise en œuvre et les éventuels remaniements ultérieurs
- e. Rédaction d'un document de synthèse incluant les sources documentaires (archives et bibliographie), ainsi que les conclusions de l'étude
- f. Reconstitution éventuelle de copies (archéologie expérimentale, création d'un échantillonnier avec documentation du lieu d'origine, photographies et relevés, plans d'exécution et process de mise en œuvre)

A.1.2. Diagnostic

- a. Elaboration de formulaires de constat
- b. Identification des désordres structurels
 - Fondations, murs, baies, couverture, menuiserie (déformations, ruptures, décohésion, infestations...)
 - Remaniements structurels, restaurations inappropriées...

- c. Identification des désordres de surface
 - Traces d'infiltration d'eau ou de remontées capillaires, efflorescences, contaminations biologiques...
 - Désordres à l'interface entre mur et décor (pertes d'adhérence, décohésion, défaut de planéité, soulèvements et lacunes...)
 - Altération de l'état de surface (salissures, assombrissement ou décoloration, desquamations ou soulèvements, pertes de reliefs, lacunes...)
 - Restaurations inappropriées (surpeints, restitutions inesthétiques ou erronées...)
- d. Caractérisation des facteurs de dégradation
- e. Définition des besoins d'analyses complémentaires (hypothèses à confirmer, types d'analyses plus ou moins intrusives, protocole à suivre, laboratoires à consulter...), interprétation des résultats d'analyse
- f. Diagnostic et hiérarchisation des désordres et de leurs causes selon l'importance des risques générés, esquisse d'un pronostic
- g. Rédaction d'un document de synthèse incluant les sources documentaires (archives et anciens rapports d'examen), ainsi que les conclusions de l'étude

A.1.3. Elaboration du projet d'intervention

- a. Etude de faisabilité de différents niveaux d'intervention, selon les attentes du maître d'ouvrage, présentation des options et obtention d'un arbitrage
- b. Description précise du protocole d'intervention (incluant d'éventuelles analyses préliminaires)
- c. Répartition des rôles entre divers intervenants (bureau d'étude, restaurateur, maalem)
- d. Elaboration d'un phasage des opérations et d'un budget prévisionnel
- e. Contribution à la rédaction du cahier des charges, incluant les préconisations (sans oublier la maintenance ultérieure), les critères de contrôle qualité, le phasage et le budget...

A.1.4. Mise en œuvre du projet d'intervention

- a. Installation de chantier, montage d'échafaudages, protection des surfaces fragiles, gestion de la sûreté, de l'hygiène et de la sécurité...
- b. Réalisation des prestations de conservation curative
- c. Réalisation des opérations de restauration
- d. Réalisation éventuelle ou encadrement des prestations de restitution
- e. Evacuation du chantier et remise en service du lieu

A.1.5. Elaboration du rapport d'intervention

- a. Constitution et renseignement d'un livre de bord du chantier
- b. Réalisation d'un suivi photographique systématique et permanent
- c. Codification graphique des zones d'intervention (nomenclature et codes couleurs)
- d. Mise à disposition des fiches techniques et de sécurité de l'ensemble des matériaux et produits employés durant le chantier
- e. Mise en forme du rapport d'intervention, comportant notamment les études préalables (stylistique, historique, diagnostique, projet d'intervention), le rapport d'intervention, ainsi que les préconisations de maintenance et de conservation préventive)

A.1.6. Suivi et maintenance du bien culturel

- a. Encadrement ou mise en œuvre des procédures de maintenance de l'édifice (détection précoce et traitement des fuites et remontées capillaires, ainsi que des contaminations biologiques, nettoyage régulier et approprié, maintenance de la couverture et des descentes d'eau...)
- b. Suivi de l'état de conservation des ornements architecturaux (le cas échéant du mobilier immeuble par destination), détections précoce des infestations, efflorescences, pertes de cohésion, ruptures et lacunes ou effets du vandalisme...
- c. Surveillance et mise à distance des publics, gestion des risques humains et préparation aux situations d'urgence
- d. Mise à jour des préconisations de conservation préventive et du planning de maintenance